Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 035-200082980-20251218-2025_11_005-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Fougères-Vitré
Canton de Val-Couesnon

Commune de VAL-COUESNON — Délibération 2025-11-05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 18 DÉCEMBRE 2025
Date de convocation : 10 décembre 2025
En exercice : 29 ; présents et représentés : 28

Présents : M. Emmanuel HOUDUS, M. Loeiz RAPINEL, Mme Huguette GARNIER, M. Raymond HALAIS, Mme Brigitte BARBIER, M. Gilles DRONIOU, Mme Marie-Antoinette JUHEL, M. Matthieu JOUVENCE, Mme Solenne ROBINARD, M. Henri AVRIL, Mme Sabrina MACHARD, M. Laurent GORÉ, M. Pascal LAMBERT, M. Dominique BRAULT, Mme Rose-Marie MOUAZÉ, Mme Mélanie CLOSSAIS, Mme Emmanuelle SCHULZE-THEBAULT, M. Jean-Pierre ALLANIC, Mme Françoise BLAISE, Mme Patricia LE PRIELLEC-BRIAND, M. Jean-Yves GUILLARD, M. Thibaud de ROHAN-CHABOT, M. Loïc PORCHER.

Excusés : M. Louis HALAIS (pouvoir à Mme CLOSSAIS), M. Michel VIALLARD (pouvoir à Mme GARNIER), Mme Sophie HOUSSAY (pouvoir à M. BRAULT), M. Philippe GERMAIN (pouvoir à Mme LE PRIELLEC-BRIAND), Mme Delphine LEMOINE (pouvoir à M. GUILLARD).

Absents : M. Bruno LUCAS.

Secrétaire de séance : Mme ROBINARD

Eglise Saint-André : Avenant de rémunération définitive du maître d'œuvre

A cet effet, a été joint à la convocation le projet d'avenant.

Par délibération n°2023-12-08 en date du 14 décembre 2023, le Conseil municipal a approuvé le projet de convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) avec la SEM Orchestr'Am dans le cadre du projet de réhabilitation de l'église Saint-André d'Antrain.

Cette AMO a réalisé le dossier de consultation des entreprises (DCE) du marché de maîtrise d'œuvre sur la base du précédent diagnostic et estimatifs réalisés par la SCP FOREST-DEBARRE. A l'issue de la consultation et sur avis de la Commission d'Appel d'Offres, la candidature du cabinet DAOUAD Architectures & Patrimoines (groupement) a été retenue (délibération n°2024-06-02 du 4 juillet 2024).

En séance du 30 janvier 2025 (délibération n°2025-01-05), le cabinet DAOUAD a présenté le diagnostic actualisé de l'église Saint-André ce qui a amené le Conseil municipal à valider :

- Le nouveau phasage des différentes tranches de travaux présenté au stade avant-projet définitif (APD),
- Le plan de financement de la tranche ferme et des tranches optionnelles n°1 et 2 avec les montants de rémunération provisoire initiaux.

Conséquemment, et dans l'attente de la consultation des entreprises, il convient d'ajuster la rémunération définitive de la MOE au nouveau phasage et au plan de financement adopté lors du conseil du 30 janvier 2025. Afin d'effectuer les demandes de subvention auprès de la DRAC sur la totalité des deux premières tranches de travaux tout en conservant la possibilité pour la commune de réaliser ou non les travaux, il est proposé de regrouper les phases PC à ACT des deux premières tranches de travaux en une seule tranche ferme à laquelle viendront s'ajouter deux tranches optionnelles de conduite de travaux jusqu'à la réception des travaux pour chacune des tranches optionnelles.

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 035-200082980-20251218-2025_11_005-DE

Tranche	Éléments de travaux	Rémunération définitive du Gpt DAOUAD (avant DCE)	Ratio
T.F.	Etudes pré-opérationnelles Actualisation du diagnostic	36 300,00 €	
	Études opérationnelles de sécurisation du chœur et de la tour clocher	24 076,00 €	2,71% (base TO1 + TO2)
T.O. n°1	Chœur (+ pourtour clocher)	17 425,00 €	3,93 %
T.O. n°2	Clocher	17 425,00 €	3,91%
	TOTAL :	95 226,00 €	

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

à la majorité par 23 voix pour, 5 contre (Mme Patricia LE PRIELLEC-BRIAND, M. GERMAIN, M. Jean-Yves GUILLARD, Mme LEMOINE, M. Loïc PORCHER).

- **ACCEPTE** l'avenant de rémunération définitive du maître d'œuvre pour la réhabilitation de l'église Saint-André.
- **PRÉCISE** que la rémunération définitive de la tranche ferme est de 36 300 € HT.
- **APPROUVE** l'engagement des études opérationnelles de sécurisation du chœur et du clocher.
- **MODIFIE** les plans de financement comme suit :

Tranche ferme				
Dépenses HT		Recettes HT		
DAOUAD - Diagnostic	36 300,00 €	Autofinancement	45 800,00 €	100%
Orchestr'Am - AMO	9 500,00 €			
TOTAL Tranche ferme	45 800,00 €	TOTAL	45 800,00 €	100%

❖

Etudes opérationnelles pour les tranches optionnelles n°1 et 2 de travaux				
Dépenses HT		Recettes HT		
DAOUAD - Etudes opérationnelles	24 076,00 €	Autofinancement	24 076,00 €	100%
TOTAL Etudes opérationnelles	24 076,00 €	TOTAL	24 076,00 €	100%

❖

Tranche optionnelle de travaux n°1				
Dépenses HT		Recettes HT		
DAOUAD - Maîtrise d'œuvre	17 425,00 €	DRAC	99 007,62 €	21%
Orchestr'Am - AMO	4 000,00 €	DSIL	148 511,43 €	31%
Investigations complémentaires	12 384,27 €	Région	60 000,00 €	12%
Bureau de contrôle & SPS (estimé)	5 626,82 €	Autofinancement	174 974,04 €	36%
Lot 1 - Maçonnerie	144 443,00 €			
Lot 2 - Charpente	106 380,00 €			
Lot 3 - Couverture	96 020,00 €			
Lot 4 - Menuiseries	- €			
Lot 5 - Vitraux	20 200,00 €			
Lot 6 - Campanaire	3 760,00 €			
PSE 1	35 620,00 €			
PSE 2	36 634,00 €			
TOTAL Tranche travaux n°1	482 493,09 €	TOTAL	482 493,09 €	100%

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 035-200082980-20251218-2025_11_005-DE

❖

Tranche optionnelle de travaux n°2				
Dépenses HT		Recettes HT		
DAOUAD - Maîtrise d'œuvre	17 425,00 €	DRAC	94 975,28 €	20%
Orchestr'Am - AMO	4 000,00 €	DSIL	142 462,92 €	30%
Etudes & Diagnostics, Investigations complémentaires	- €	Région	60 000,00 €	13%
Bureau de contrôle & SPS (estimé)	5 661,41 €	Autofinancement	175 428,21 €	37%
Lot 1 - Maçonnerie	161 316,00 €			
Lot 2 - Charpente	105 569,00 €			
Lot 3 - Couverture	114 545,00 €			
Lot 4 - Menuiseries	30 320,00 €			
Lot 5 - Vitraux	- €			
Lot 6 - Campanaire	34 030,00 €			
TOTAL Tranche travaux n°2	472 866,41 €	TOTAL	472 866,41 €	100%

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié exécutoire,
À Val-Couesnon, le 6 janvier 2026.

Le Maire,
Emmanuel HOUDUS

MAIRIE DE VAL-COUESNON (Ille-et-Vilaine)